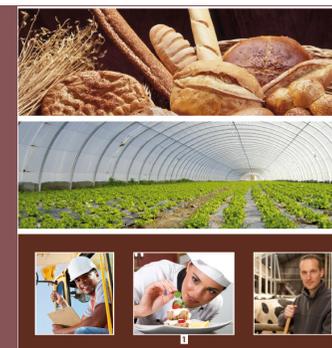


SALARIE COMPETENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Contenu d'une formation de base



Rappel : L'employeur devra s'assurer que le salarié compétent en santé et sécurité au travail a toutes les compétences requises pour assurer les missions qui lui sont confiées. Si ce n'est pas le cas, ce dernier pourra bénéficier notamment d'une formation conformément aux articles L.4614-14 à L.4614-16 (formation de 3-5 jours dans les conditions prévues pour celles des représentants du personnel au CHSCT).

Au regard des compétences attendues pour ce salarié et des exemples de missions mentionnées dans la plaquette d'information, la formation de base que pourra suivre le salarié compétent en santé et sécurité au travail devra aborder un certain nombre de sujets. Ce document présente des recommandations sur le contenu d'une formation de base sous un format de 3 jours. Les objectifs de cette formation sont de connaître les principes de l'analyse des risques professionnels et savoir où s'adresser pour aller chercher de l'expertise technique.

 Le salarié compétent doit être capable de...

 Pour outiller ce salarié, la formation doit aborder les thèmes suivants :

 En particulier...

1. Situer son rôle d'acteur en santé et sécurité au travail dans l'entreprise

Rôle et missions spécifiques du salarié compétent en santé et sécurité au travail

Objectifs généraux de la prévention

- *Cadre réglementaire et positionnement du salarié compétent en santé et sécurité au travail dans l'entreprise*
- *Attendus sur ses compétences de base*
- *Présentation d'exemples de missions*
- *Notions sur la communication interne, l'information et la mobilisation (apporter des outils et des mises en situation)*
- *Enjeux économiques, sociaux, juridiques de la démarche de prévention*
- *Cadre réglementaire de la prévention (principes généraux de prévention, quelques risques spécifiques, la pénibilité...) avec des apports sur le découpage juridique (différences entre code du travail, normes...)*
- *Documents réglementaires qui servent d'appui pour les missions du salarié compétent (document unique d'évaluation des risques professionnels, fiche entreprise, registre sécurité...)*

Connaître et savoir rechercher les principaux indicateurs en santé et sécurité au travail

- *Accident du travail (définition, déclaration, reconnaissance, avec arrêt/sans arrêt, accident trajet...)*
- *Maladie professionnelle (définition, déclaration, reconnaissance...)*
- *Taux de fréquence et de gravité (modalités de calcul, signification...)*
- *Autres indicateurs (absentéisme, restrictions d'aptitude...)*
- *Données CARSAT, compte employeur*

1. Situer son rôle d'acteur en santé et sécurité au travail dans l'entreprise

Acteurs internes impliqués sur les questions de santé-sécurité au travail

- *Employeurs (droit, devoirs)*
- *Salariés (droits, devoirs)*
- *Représentants du personnel (DP, CHSCT rôle et missions)*

Acteurs externes du champ de la santé -sécurité au travail

- *Inspection du travail, services de santé au travail, CARSAT, MSA, OPPBTP, ANACT/ARACT, autres experts, consultants*
- *Rôle et missions de chacun*

Démarche de prévention

- *Etapas de la démarche : préparer la démarche, évaluer les risques, élaborer un programme d'actions, mettre en œuvre les actions, évaluer la démarche*

Identifier les dangers et analyser les risques des postes de travail a priori

- *Vocabulaire usuel (danger, risque, travail réel/travail prescrit...)*
- *Analyse de l'activité de travail réel*
- *Conception du document unique d'évaluation des risques professionnels en y intégrant la pénibilité : facteurs, fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels*
- *Méthodes et outils d'évaluation des risques (exposition, gravité, probabilité d'occurrence, acceptabilité...)*
- *Gestion de la co-activité en entreprise (plan particulier de sécurité et de protection de la santé PPSPS)*

2. Identifier les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité

Analyse a posteriori des accidents du travail, maladies professionnelles, incidents

- *Méthodes et outils d'analyse*
- *Enquêtes et visites suite à un accident du travail et une maladie professionnelle*

3. Proposer des mesures de prévention

4. Suivre un plan d'actions

Programme annuel de prévention des risques professionnels

Réalisation et suivi des actions

Mise à jour du document unique et des fiche de prévention des expositions

◦ *Principes généraux de prévention illustrés par l'exemple*

◦ *Identifier des actions d'amélioration*

◦ *Prioriser les actions*

◦ *Tableau de bord de suivi des actions*

◦ *Communiquer sur la mise en œuvre*

◦ *Evaluation de la démarche (vérifier l'efficacité des mesures prises)*

5. Apprécier la situation de l'établissement

Suivi des indicateurs

Veille réglementaire

◦ *Pertinence des indicateurs*

◦ *Sources de veille réglementaire (documentation et sites de référence, organisations professionnelles, institutionnels...)*

◦ *Organisation d'une veille réglementaire*